



Sainte Croix en Plaine, le 15 avril 2023

Assemblée Générale Ordinaire

Samedi 13 MAI 2023 à 8 h 30
à la Ferme Maurer à 67120 Dorlisheim (zone du Trèfle)

Objet :
Assemblée générale 2023

Dossier suivi par :
Claude HOH
Conseiller forestier
Chambre d'agriculture d'Alsace
06.72.72.76.70
03.88.73.20.20
claude.hoh@alsace.chambagri.fr

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration a l'honneur de vous convier à la huitième **assemblée générale** de notre Fédération des associations forestières d'Alsace, le **samedi 13 mai 2023**.

L'ordre du jour sera le suivant

1. Accueil à partir de 8 h 30 puis ouverture de l'assemblée générale à **8 h 45**
2. Partie statutaire :
 - Approbation du PV de l'AG de juin 2022
 - Rapport moral du Président
 - Compte-rendu financier 2022 et rapport des réviseurs aux comptes
 - Budget prévisionnel 2023
 - Election au Conseil d'Administration
3. Les actions 2022 des 10 territoires
4. Les projets 2023
5. Points divers

Cette réunion de 8h45 à 10h15 sera suivie d'un entracte - café puis de l'assemblée générale du Syndicat des Forestiers Privés d'Alsace à 10h30 (invitation jointe dans ce courrier).

Les points techniques d'actualités seront présentés en commun :

1. La forêt face au risque d'incendies
2. Le réseau des forêts écoles

Ces assemblées générales seront suivies par un déjeuner sur place puis par une visite guidée de la forêt école de Mutzig

Les gestes barrières restent à privilégier pour la santé de tous.

Siège administratif
MAISON DE L'AGRICULTURE
11, rue Jean Mermoz
BP 80038
68127 SAINTE CROIX EN PLAINE
Tél. 03 89 20 97 00
forestiersalsace@gmail.com

Déjeuner : A l'issue des deux assemblées générales, apéritif puis déjeuner convivial sur place

Menu :

- Velouté d'asperges
- Asperges et ses 3 jambons et 3 sauces et poisson fumé
- Tarte de saison en dessert

Prix : 30 € à régler avec l'inscription ci contre. **Réservation obligatoire** (bulletin réponse joint, règlement par chèque à joindre à l'inscription à l'ordre de Forestiers d'Alsace ou virement). Les boissons seront prises en charge par le Syndicat et Forestiers d'Alsace

Programme de l'après-midi en forêt :

« La forêt école de Mutzig : une vigie du changement climatique »

L'après - midi , à partir de 14h, sera consacrée à la visite de la forêt école de Mutzig

- Les marteloscopes dans des forêts à base de chênes pour améliorer les forêts et la biodiversité
- Analyse et choix d'une coupe de chênes et de pins
- Botanique forestière : arbres et orchidées
- Les génétiques adaptatives et évolutives des chênes et des sorbiers

Pour une bonne organisation, vous trouverez ci-joint, un seul bulletin-réponse à renvoyer à Forestiers d'Alsace

Le Conseil d'Administration

Informations pour l'assemblée générale de Forestiers d'Alsace :

- Tout membre peut consulter au siège de l'association, pendant les horaires d'ouverture, les documents comptables de l'exercice 2021.
- Article 18 des statuts : ... Chaque membre présent ne peut disposer de plus de deux mandats, les procurations sans indication de bénéficiaire étant présumées émettre un vote favorable à toutes les résolutions soumises à l'assemblée générale.